



## Facebook mis en demeure, pour la première fois en Europe, par l'ONG Internet Society



### Le point de vue de Thomas Fauré

*Président-Fondateur de Whaller*

3 questions pour décrypter l'action en justice de l'association Internet Society suite aux 7 manquements au RGPD, relevés du réseau social Facebook.

*Jeudi dernier, la filiale France de l'association internationale Internet Society, spécialisée dans les bons usages d'Internet, a officiellement demandé à Facebook une mise en conformité sous 4 mois avec la loi. Faute de quoi l'association assignera le géant américain en justice pour réclamer une indemnisation pouvant atteindre les 100 millions d'euros.*

### 1. Que pensez-vous de la démarche d'Internet Society ? Mettre un géant d'Internet face aux conséquences de ses actes, est-ce une action honorable ?

Tout d'abord, la démarche d'Internet Society est une première en Europe il faut le souligner. Personne, en tant que personne morale n'a, jusqu'alors, osé attaquer ou menacer Facebook. Effectivement, le réseau social collecte des données très privées : orientations sexuelles, religieuses et politiques... Facebook manque également de transparence quant à ses conditions d'utilisation et il est actuellement impossible de s'opposer efficacement au traitement des données renseignées sur le réseau social. Facebook s'est rendu coupable de 7 manquements à la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles, ce qui est non négligeable. C'est donc une très bonne nouvelle qu'une association prenne la décision de **mettre les utilisateurs français et européens à contribution pour qu'ils s'expriment et fassent front à Facebook ensemble.**

### 2. Considérez-vous que cette action soit suffisante pour dédommager le préjudice qu'ont subi des millions d'utilisateurs du réseau social ?

Il faut bien une première étape. Il s'agit d'une prise de conscience qui se généralise enfin. L'État Français et l'Union Européenne ont déjà pris la décision d'instaurer une taxation des géants d'Internet (qui je l'espère sera actée d'ici la fin d'année). Les associations prennent maintenant le relais. Il faut désormais que cela atteigne chacun de nos concitoyens en France et en Europe plus largement. Personnellement, je pense que nous pouvons aller plus loin. Proposer des alternatives aux géants Américains mais également Chinois doit être une priorité, créer une souveraineté numérique est donc primordial aujourd'hui. C'est un frémissement pour le moment, mais dans les années à venir l'enjeu sera considérable. Nous avons en Europe les moyens de contrer les géants tout en respectant chaque utilisateur. **Nous n'avons pas besoin que les États-Unis et la Chine nous prennent par la main pour traverser notre propre histoire naissante du numérique.**

### 3. Au-delà de la poursuite en justice, quelles sont les actions qu'il faudrait mettre en œuvre ?

Ce que fait Facebook à ses 2,2 milliards d'utilisateurs constitue un préjudice irréparable : cibler nos habitudes, exploiter nos données personnelles, les revendre etc. **Il est désormais temps de mettre un terme à notre acrasie.** Nous sommes tous devenus dépendants de ce type de médias sociaux. Nous nous y rendons par accoutumance en occultant certains aspects néfastes. Il existe une véritable différence entre ce que vend Facebook à ses utilisateurs et ce qu'il propose réellement. Nous en sommes conscients. Il faudrait maintenant penser les plateformes futures. Nous devons construire l'Internet de demain, où l'humain retrouve sa place et recouvre le contrôle sur son utilisation. Il existe d'ores et déjà des alternatives françaises/européennes aux GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) qui n'exploitent pas les données, respectent le RGPD et rendent la maîtrise du numérique à leurs utilisateurs. Il ne s'agit pas d'alternatives d'ailleurs, le terme est inexact, mais plutôt d'après-GAFAs. Ces vingt dernières années nous montrent que les géants du Net sont aussi mortels (AOL, Netscape, MSN, ICQ, Lycos, etc.). **Il y a donc des places à prendre pour les entreprises françaises.** À condition que les utilisateurs de ces plateformes malveillantes les suivent...

#### **À propos de Whaller :**

*Créée en mai 2013, Whaller est une plateforme de réseaux sociaux garante de la confidentialité des données de ses utilisateurs. Sur Whaller, chacun peut créer et administrer une infinité de réseaux (appelés sphères) à partir d'un seul et même compte afin de maîtriser ses communications, ses communautés et son audience.*

*La plateforme offre un large panel de fonctionnalités : partage de documents, kanban des tâches, visioconférences, création d'événements ou de sondage, etc. Ce qui permet à Whaller de s'adresser à différents types de publics : amis, famille, associations ou entreprises, administrations, institutions.*

*En septembre 2018, Whaller comptabilise plus de 250 000 utilisateurs inscrits et plus de 10 000 organisations créées.*

#### Contact Presse :

**Kamélia Graff** - kamelia.graff@whaller.com - 06.87.44.35.23

[Dossier de presse](#)  
[whaller.com](http://whaller.com)